

Charlotte
M1 Droit Public

Université de Nîmes

RAPPORT DE TUTORAT

Référent : Cédric Issartel De Fay
Année 2007/2008

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>4</u>
<u>I/ ESSENCE D'UNE RENCONTRE ENTRE ETUDIANTS.....</u>	<u>6</u>
<u>A/ LA RELATION ENTRE TUTEURS ET TUTORES VOLONTAIRES.....</u>	<u>6</u>
<u>B/ L'ANALYSE DU SYSTEME DE TUTORAT OBLIGATOIRE.....</u>	<u>11</u>
<u>II/ VERS UNE EVOLUTION DU SYSTEME DU TUTORAT.....</u>	<u>14</u>
<u>A/ LA NECESSITE DE LA MISE EN PLACE D'UN TUTORAT « PREVENTIF ».....</u>	<u>14</u>
<u>B/ UNE PLURIDISCIPLINARITE DE TUTORAT IMPERATIVE.....</u>	<u>15</u>
<u>ANNEXES.....</u>	<u>19</u>
<u>ANNEXE N°1 : Formulaire d'évaluation du tutorat remplie par une élève volontaire à la fin des séances de tutorat du 1er semestre.....</u>	<u>20</u>
<u>ANNEXE N °2 : Deux formulaires remplis par 2 tutorées en séance de tutorat obligatoire, au 2nd semestre.....</u>	<u>21</u>

INTRODUCTION

La mise en place d'un tutorat pour les étudiants de Master 1 Droit Public a été accueillie de manière très différente au sein de ma promotion. Alors que certains étaient enchantés de pouvoir se confronter à des étudiants de 1ère année et leur donner un « coup de pouce » dans leur difficile apprentissage de la vie estudiantine et des matières juridiques ; d'autres en revanche étaient effrayés à l'idée de se retrouver seuls avec des étudiants qui ont presque le même âge qu'eux et qui sont un peu désemparés face au système de l'Université et la liberté qui en découle.

Pour ma part, j'étais ravie de la mise en place de ce dispositif. En effet, lors de ma 1ère année, j'avais moi-même bénéficié de ce tutorat et je dois avouer que cela m'avait beaucoup apporté en termes de méthode de travail et de sérénité. En effet, ma tutrice était parvenue à apaiser mes angoisses face à un possible échec et m'avait donné des conseils méthodologiques non négligeables. C'est donc tout naturellement que je souhaitais, à mon tour, apporter ma pierre à l'édifice et conseiller ces jeunes étudiants, fraîchement diplômés de l'enseignement secondaire. Tout comme l'avait fait avec brio ma tutrice, il y a déjà 4 ans. De plus, la réussite de la mise en place de ce tutorat me tenait particulièrement à cœur, eu égard à mon objectif professionnel qui est de devenir Maître de conférences. Ainsi, instaurer un rapport de confiance avec des étudiants m'était indispensable pour me prouver que l'enseignement était bel et bien ma vocation. J'avais donc un défi supplémentaire à relever.

C'est donc avec un peu d'appréhension, mais beaucoup de motivation, que j'ai démarré ces séances de tutorat.

La vision que je me fais d'un bon tutorat est celle où des étudiants de 1ère année n'hésitent pas à exposer leurs lacunes face à des étudiants plus expérimentés, qui ont été, eux aussi, confrontés à ces mêmes difficultés et qui ont la mémoire des solutions à apporter pour les régler. En quelque sorte, je conçois le tuteur comme un parrain, un soutien, une sorte d'appui pour les étudiants qui n'ont pas encore réussi à s'intégrer au système jusqu'alors inédit de l'Université. Ma vision d'un bon tutorat ne se limite pas non plus, à la résolution de lacunes rencontrées dans l'étude des matières juridiques classiques telles que le Droit civil, le Droit constitutionnel ou l'économie. Selon moi, le tutorat doit être un véritable échange entre étudiants. Bien que seulement quelques années nous séparent, nous avons tous à apprendre les uns des autres. Il est, je pense, plus aisé pour un étudiant de « se confier » à un autre étudiant et avouer qu'il est en situation d'échec ou qu'il rencontre des difficultés plutôt que d'aller à la rencontre d'un enseignant, ce qu'il considérerait comme véritablement mortifiant. Ce que je ne voulais pas, c'était que les étudiants de 1ère année se sentent honteux, honteux de ne pas réussir du 1er coup. Il me fallait donc les rassurer dans un premier temps et les encourager à persévérer dans leurs efforts. La situation était d'autant plus inédite que ces étudiants de 1ère année étaient les premiers à tester le système du contrôle continu et donc les 1ers à « essuyer les plâtres ». La pression était donc d'autant plus forte, pour nous tuteurs. Mais le défi était d'autant plus intéressant à relever et les échanges entre étudiants s'annonçaient donc plus riches que jamais. (I/)

Cependant, j'ai pu constater, au fil du déroulement des séances de tutorat, que des améliorations pouvaient être apportées au système actuel afin de permettre une meilleure prise en charge des étudiants, de manière plus précoce et plus globale. Et j'avoue avoir plus envie que jamais de travailler à l'amélioration du tutorat. Car, selon Winston Churchill, « Pour s'améliorer, il faut changer. Donc, pour être parfait, il faut avoir changé souvent ». C'est pourquoi, je tenterais d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés dans l'exercice du tutorat. (II/)

I/ ESSENCE D'UNE RENCONTRE ENTRE ETUDIANTS

Cette année, les modalités du Tutorat ont été différentes. Il y a eu une évolution dans l'approche et le traitement des difficultés des étudiants, entre le 1^{er} et le 2nd semestre. Ainsi, je tenterais dans cette 1^{ère} partie d'exposer, selon moi, les différences existantes entre ces 2 types de méthodes de Tutorat, d'en expliquer les avantages mais également les inconvénients.

En premier lieu, je ferais part de mon expérience de Tutrice avec des étudiants ayant choisi de suivre volontairement le tutorat, tout au long du 1^{er} semestre. **(A/)**

Puis, je m'attarderais à démontrer les différences notables qui ont suivies la mise en place d'un nouveau système de tutorat, basé sur l'obligation faite aux étudiants ayant eu entre 8 et 10,5 de moyenne générale de suivre 2 séances de tutorat. **(B/)**

A/ LA RELATION ENTRE TUTEURS ET TUTORES VOLONTAIRES

La mise en place de la première séance de tutorat a été assez tardive, ce qui a permis aux étudiants de Master 1 de se préparer moralement à affronter des étudiants de L1. Cependant, quelle ne fut pas notre surprise, lors de cette première rencontre, de voir si peu d'étudiants : 7 au total. Alors que nous avions prévu, à l'origine, de créer plusieurs petits groupes de travail, nous avons finalement revu nos ambitions à la baisse et opter pour une rencontre collective entre M1 et L1. Durant notre 1^{ère} séance de tutorat, nous avons tenté d'instaurer une relation amicale, de confiance, avec ces étudiants. Nous nous sommes présentés, chacun à notre tour, puis nous leur avons demandé d'en faire de même. Puis, nous avons tenté d'identifier leurs attentes en matière de tutorat. Nous leur avons posé de nombreuses questions : « Qu'attendait-il du tutorat ? » ; « Quel type de lacunes rencontrait-il dans l'étude du Droit ? » ; « Souhaitaient-ils bénéficier de conseils méthodologiques précis ? » ; « Les premiers résultats du contrôle continu étaient-ils encourageants ? Ou décevants ? » : « Quelle était leur méthode quotidienne de travail ? » ;... Cette rafale de questions avait pour but de réajuster notre offre de conseils à leur apporter. Il nous fallait identifier, de manière claire et suffisamment précise, où étaient les difficultés et quelles pouvaient être les solutions à y apporter. J'ai pu constater que l'élément principal qui revenait au fil de cette discussion était l'angoisse de ces étudiants. Ils étaient terrifiés à l'idée d'échouer. Tous avouaient que le Droit avait été une rencontre agréable, que la matière juridique leur plaisait, mais qu'ils manquaient cruellement de méthode, tant dans la réalisation des différents exercices qui leur étaient imposés, que dans la définition et la mise en oeuvre d'une politique de travail cohérente. Il nous fallait donc revoir le fond et la forme.

Ce qui m'a frappé également, ce sont les remarques des étudiants de 1^{ère} année par rapport au manque de temps dont ils étaient les « victimes » pour réaliser correctement leurs travaux dirigés. Selon eux, ils mettaient trop de temps à travailler une plaquette de TD, ce qui les handicapait considérablement pour apprendre au fur

et à mesure les cours. Ils s'inquiétaient de devoir passer, 6, 7 voire 8 heures sur une seule discipline. Sur ce point, je dois avouer que j'ai été un peu étonnée. J'ai donc tenté de les rassurer un maximum sur le fait qu'il était tout à fait normal de mettre tant de temps pour réaliser un TD. En effet, il est habituel, selon moi, de passer du temps à lire et comprendre les différents documents contenus dans la plaquette avant de pouvoir commenter un texte ou dissenter sur le sujet qui nous a été soumis. J'ai donc tenté de les tranquilliser en leur assurant que la masse de travail qu'ils fournissaient était conforme à la norme. Ni plus, ni moins. J'ai donc pu remarquer que ce dont avaient besoin ces étudiants, ce sont des repères. Méthodologiques, certes, mais également des repères de travail. Ils ont peur de mal s'y prendre, de ne pas faire ce qu'il faut pour réussir. Et leur volonté de s'améliorer est, en ce sens, louable. Elle agit comme un moteur car elle aide à avancer dans la relation tuteurs-tuteurs. Elle permet de mettre en confiance les étudiants qui s'aperçoivent qu'ils ne sont pas les seuls à douter de leurs capacités. Leurs « aînés » ont également rencontrés le même type de difficultés. Cette remarque sur le temps de travail m'a amusée, en quelque sorte, car je me souviens qu'une personne de mon groupe de tutorat, lors de ma 1ère année, avait posé exactement la même question. Ainsi l'Histoire se répète perpétuellement. Les mêmes angoisses, les mêmes difficultés reviennent chaque année. J'ai pu me rendre compte que ces étudiants de L1 nous ressemblaient trait pour trait. Ils incarnent parfaitement ce à quoi l'on pouvait ressembler il y a peine 4 ans. Depuis, du chemin a été parcouru. Et ce tutorat m'a permis de me remémorer mes angoisses de jeune étudiante, tout juste bachelière, qui tente de trouver sa place à l'Université. Et c'est pourquoi je pense que cette expérience de tutorat doit se généraliser au sein de la faculté. Afin d'aider les étudiants de L1 à ne pas échouer par manque de confiance en leurs capacités et par manque de conseils méthodologiques. Le tutorat, ainsi, est une expérience bénéfique pour les étudiants de 1ère année qui y trouve, en quelque sorte, un peu de réconfort mais aussi pour les tuteurs qui apprennent à prendre du recul sur les épreuves qu'ils ont traversé et celles qu'ils leur restent à franchir.

Faute de pouvoir travailler immédiatement sur les différents points « noirs » qui avaient été désormais identifiés, nous avons passé le reste de la séance à leur donner des conseils en tout genre : quelles étaient les attentes précises de certains professeurs que nous avons pu avoir en commun ; le temps moyen de travail à consacrer pour la réalisation d'un TD ; la meilleure manière d'apprendre un cours ; la nécessité d'apprendre et de comprendre le vocabulaire juridique ;... Bien que cette séance ait pu apparaître anarchique, avec le recul, je pense qu'elle a été très riche. Elle nous a permis de rencontrer des personnes motivées pour s'améliorer, pour travailler, déjà passionnées par le Droit. Et c'est en cela que l'expérience du tutorat est passionnante. Grâce à la découverte de tous ces talents et de toutes ces volontés. Nous en avons également profité pour s'informer sur le nouveau dispositif de contrôle continu mis en place sur le site de l'Université de Nîmes pour les étudiants de L1, L2 et L3, toutes disciplines confondues. Cela a été particulièrement enrichissant. Nous avons beaucoup appris grâce à eux. Un débat sur l'opportunité du contrôle continu s'est ainsi poursuivi au-delà de la séance entre étudiants de M1. Les propos tenus par les étudiants de 1ère année et l'éclairage qu'ils nous ont apporté sur un système qui nous étaient jusqu'alors inconnu, nous a obligé à réfléchir et à comparer les avantages et les inconvénients de ces 2 types de systèmes.

Ce qui m'a également particulièrement plu dans cette première séance de tutorat, c'est que les étudiants étaient très réactifs. Ils n'hésitaient pas à nous poser des questions, parfois de manière un peu anarchique, mais toujours dans l'espoir d'apprendre quelque chose de plus, de mieux faire. Ainsi, cette première séance a été très enrichissante, bien qu'en terme numérique, cela nous ait posé quelques difficultés d'organisation. A la fin de cette première réunion, rendez-vous a été pris la semaine suivante pour poursuivre les progrès accomplis. Alors qu'à l'origine, l'idée de se retrouver tous dans un même amphithéâtre pour accueillir les L1 nous effrayait un peu, nous avons pu constater que la mise en commun de conseils, facilitée par la proximité immédiate entre tuteurs et tutorés, s'est révélée payante. Nous n'avons pas hésité à nous solliciter les uns, les autres, pour répondre aux différentes interrogations des étudiants. Cela a donc permis de renforcer les liens entre M1. Et je pense que cette mixité dans les réponses apportées aux étudiants de 1ère année est une bonne chose. Elle évite de tomber dans le travers de la pensée unique ou de l'autoritarisme. Elle permet de ne pas imposer à un étudiant de L1 notre mode de travail. Chacun a une vision des choses qui lui est propre. Chacun peut exprimer quelle est sa méthode de travail. Et au final, on s'est aperçu qu'il n'y avait pas une méthode mais des méthodes. Et l'étudiant, fort de cet échange, va pouvoir « piocher » dans les conseils qu'il a pu recevoir, ceux, qui lui semble les plus judicieux, pertinents dans son plan de travail.

Ainsi, j'ai été enchantée par cette rencontre entre étudiants. Car, en plus de nous permettre d'aider des étudiants un peu égarés, cela a également permis de révéler des personnalités au sein de notre promotion de M1. Certains se sont révélés très pédagogues, à l'aise avec ces étudiants, très à l'écoute et disponibles. Alors qu'ils appréhendaient l'exercice, ils en redemandaient encore après la 1ère séance. D'autres en revanche sont restés plus en retrait, comme paralysés par la peur de donner des conseils erronés, dépassés ou inutiles et ont préféré jouer un rôle d'observateur afin d'identifier plus clairement quel allait être leur rôle pendant les prochaines séances.

En conclusion, cette première séance a donc été très enrichissante pour les deux parties.

C'est donc avec un certain plaisir que nous nous sommes présentés à la 2ème séance de tutorat. Cependant, nous avons été très déçus par l'effectif réduit des étudiants qui étaient revenus assister au tutorat. Au fond de moi, je n'ai pas pu m'empêcher de penser que nous n'avions pas relevé le challenge. Peut-être les conseils apportés lors de la 1ère séance n'étaient pas ceux qu'ils recherchaient... Peut-être n'étions-nous pas arrivés à instaurer un lien de confiance entre tutorés et tuteurs ? Cette remise en cause allait alors nous servir. Il nous fallait comprendre ce dont avait besoin ces étudiants. Chaque étudiant s'est alors réparti dans la salle avec 2, voire 3 tuteurs afin de travailler sur un document précis ou une lacune particulière. Les tuteurs qui étaient plus à l'aise en Droit civil se sont naturellement dirigés vers un travail de civiliste, les autres se sont alors penchés sur un TD de relations internationales. La consigne qui nous avait été donnée, lors de notre formation en tant que tuteur, était de ne pas « faire » le travail des étudiants de 1ère année à leur place. Notre objectif était donc de les aider, méthodologiquement parlant, sur un travail concret, tout en laissant s'épanouir les capacités de l'étudiant. La tâche

s'avérait difficile et l'équilibre de notre mission fragile. Et pourtant cela s'est révélé plus facile que prévu. L'étudiante que je tutorais s'est rapidement montrée autonome, posant des questions pertinentes. L'avantage est qu'elle avait déjà travaillé sa plaquette de TD et identifié clairement ses lacunes. Pendant cette heure, nous avons travaillé sur la reconnaissance des solutions de la Cour de cassation au sein de différents arrêts. Cette étudiante nous a avoué, en effet, avoir des difficultés à discerner quels étaient les arguments du demandeur, ceux du défendeur, la solution de la Cour d'appel ou encore la solution de la Cour de cassation dans une décision figurant dans sa plaquette. Ainsi, nous avons pu lui montrer qu'il y avait parfois des solutions qui figuraient au début des arrêts, pas seulement au bas des décisions. Nous n'avons fait qu'orienter sa lecture sur les passages clés de l'arrêt, ce qui lui a permis de comprendre ce qu'elle avait eu du mal à assimiler lors de ses premières lectures solitaires. Les progrès accomplis par cette étudiante nous a réjoui. Je me suis vraiment senti utile durant cette séance. J'ai pu sentir l'intérêt de cette étudiante pour les conseils, cette fois-ci extrêmement concrets, que nous avons pu lui donner.

Durant les autres séances, l'effectif des tutorés a peu varié. Certaines têtes, jusque-là encore inconnues, ont fait leur apparition. Leur présence, pour la plupart, était dû à la rencontre d'un problème particulier qu'ils souhaitaient régler au plus vite. La difficulté rencontrée était bien souvent méthodologique. Ainsi, lors de la 3ème séance, nous avons pu tranquilliser une étudiante sur la méthodologie d'un commentaire de texte. Les conseils de quelques aînés se sont révélés utiles car ils ciblaient clairement le problème de cette étudiante. En effet, le problème qui nous était soumis était relatif au plan d'un commentaire de texte en relations internationales. L'étudiante en question doutait de la pertinence de son plan. Après une lecture attentive par plusieurs tuteurs de l'introduction qu'elle avait rédigé, et du plan qu'elle avait proposé, une discussion s'ensuivit. Très constructive. Nous étions tous d'accord sur un point : l'introduction était bonne, voire très bonne mais les intitulés de son plan ne correspondaient pas aux arguments qu'elle souhaitait exposer. En réalité son problème était simple, il lui fallait remodeler les intitulés de ses parties afin de les rendre plus conformes avec le contenu de son devoir. Après quelques minutes, de son propre chef, elle nous a proposé de nouveaux intitulés qui collaient beaucoup plus avec le texte à commenter. Nos conseils avaient payés. Et le plus intéressant, c'est que d'autres tutorés se sont mêlés à la conversation, avouant avoir le même type de difficultés. Nous avons donc expliqué aux tutorés les écueils à éviter dans la rédaction d'un commentaire de texte. Cela fût très enrichissant, une fois de plus, car chaque tuteur a apporté sa pierre à l'édifice, partageant son expérience et n'hésitant pas à commenter leurs bonnes, comme leurs mauvaises copies dans un but pédagogique. Les tutorés se sont donc sentis très proches de par cette « mise à nu ». Jusqu'alors, ils nous considéraient comme des « surdoués » du Droit et n'avaient pas conscience que, nous aussi, nous avons tâtonné au cours de notre cursus, avant de comprendre ce que les enseignants attendaient de nous. Cet échange d'idées a donc permis de renforcer la proximité entre étudiants. La discussion s'est alors naturellement poursuivie par les difficultés rencontrées dans les autres matières. J'ai pu m'apercevoir qu'une bonne partie d'entre eux avait « baissé les bras » dans certaines disciplines suite à des résultats décevants lors de la première salve de contrôle continu. Nous avons alors tenté de les remotiver en leur expliquant que le travail dans des matières qu'ils considéraient comme a-

juridiques telles l'économie ou les unités libres étaient nécessaires pour la réussite de leur semestre.

Cependant je ne peux que regretter les difficultés que nous avons rencontrées à les faire travailler sur des matières pour lesquelles ils n'avaient pas d'affinités particulières ou bien pour les disciplines sans travaux dirigés. C'est, selon moi, le seul point noir de ce tutorat : il n'est pas global. C'est un tutorat « à la carte » qui ne prend pas assez en compte les difficultés des étudiants. En effet, nous n'avons pas voulu les brusquer et leur imposer l'étude de matières qu'ils considéraient fastidieuses car nous avons peur que cette méthode se retourne contre nous et que ces étudiants ne reviennent pas aux séances suivantes. Cependant je m'interroge sur la pertinence de les faire progresser dans des matières dans lesquelles leurs résultats sont corrects, voire bons, de les aider à se perfectionner alors qu'il y a certaines matières dans lesquelles ils ont de nombreuses lacunes. J'ai également pu constater que le surcroît de travail, généré par le système dit du contrôle continu n'a pas encouragé leur motivation à travailler des matières qu'ils considéraient comme périphériques, accessoires, telles que l'Histoire du Droit ou l'économie.

Enfin, la dernière séance de tutorat du 1er semestre a été un peu chaotique. En effet, l'amphithéâtre dans lequel nous avions l'habitude de nous retrouver chaque mardi avait été réservé sans que nous en soyons prévenues. Ainsi, il nous a fallu trouver en catastrophe un autre endroit pour travailler. C'est dans la salle informatique de la bibliothèque universitaire que nous avons achevé la dernière heure de tutorat de ce 1er semestre. J'ai également profité de cette dernière séance pour faire remplir, à l'élève que je tutorais, un formulaire¹ que j'avais rédigé concernant le tutorat, son mode de fonctionnement, et les améliorations qui selon elle, pourraient y être apportées. Cette élève a souhaité qu'on la conseille sur un arrêt dont elle avait à rédiger le commentaire pour le TD d'Introduction au Droit. J'ai été étonnée par la difficulté de l'exercice qui lui avait été imposé. En effet, la décision en question faisait appel à des notions de Droit du travail et de Droit des sociétés, notions étudiées en 3ème année. Nous avons donc tenté de recadrer son travail en lui expliquant qu'elle ne devait se pencher que sur l'aspect civiliste de l'arrêt. Il lui fallait uniquement se concentrer sur le thème de la séance et non pas sur les autres points subsidiaires de l'arrêt. Ainsi, elle a pu comprendre que tout n'était pas primordial dans un arrêt et qu'il lui fallait étudier une décision selon les indications de la séance et selon les recommandations du chargé de TD, qu'il lui fallait faire le tri entre les éléments importants, relatifs au cours de 1ère année, et les éléments accessoires qui seront étudiés dans les années supérieures. Ce sont donc bel et bien des problèmes de méthode, des incompréhensions qu'il nous a fallu traiter avec ces étudiants durant ces quelques séances de tutorat. J'ai pu constater que ces étudiants volontaires étaient motivés, qu'ils travaillaient, mais qu'ils travaillaient mal parfois. Ils leur manquaient parfois un peu de forme pour parvenir à mettre en valeur le fond. Cependant, je regrette le nombre limité de séances de tutorat. Je doute que ces quelques heures passées en leur compagnie aient suffi à leur donner confiance en leurs capacités et à corriger leurs difficultés de méthodologie. J'avoue que la crainte de ne pas avoir fait suffisamment de séances afin de les soutenir au maximum m'a un peu pesé.

1 Voir annexe n°1

C'est pourquoi j'ai accueillie de façon très favorable la mise en place de nouvelles séances de tutorat au second semestre.

B/ L'ANALYSE DU SYSTEME DE TUTORAT OBLIGATOIRE

Le tutorat pour les 1ères années a repris le jeudi 13 mars. Pour deux séances. A nouveau semestre, nouvelles règles du jeu. Le tutorat est désormais obligatoire pour tous les étudiants qui ont eu entre 8 et 10,5 de moyenne au 1er semestre. Chaque tuteur a en charge un effectif de 7 étudiants qu'il gère dans une salle particulière. Me voilà donc, à l'horaire prévu, à la porte de ma salle de tutorat, seule. Quelques camarades de promo ont pris la fuite. Par peur de se retrouver seuls avec des 1ères années, ils ont décidé de ne pas venir. Finalement, je commence à me demander s'il n'était pas plus judicieux de regrouper tuteurs et tutorés dans un même endroit afin d'apaiser les craintes de ceux, qui par manque de confiance en eux, ont peur de ne pas réussir à aider des L1. De plus, nous avons tous apprécié de nous retrouver ensemble pour le tutorat, de partager pour une heure nos expériences et donner ainsi des conseils ciblés. J'avais pu constater que lors de ces séances collectives, nous n'hésitions pas à nous solliciter les uns, les autres car nous connaissions nos points forts et nos points faibles. Et ainsi, dès qu'un étudiant nous posait une « colle », nous faisons appel à des camarades plus expérimentés, dans tel ou tel domaine, pour nous éclairer sur la difficulté survenue au cours de la séance.

Mais comme je souhaite être Maître de conférences, je suis rationnelle. Je sais qu'il est important pour moi de me retrouver seule avec un petit groupe d'étudiants. Je dois en passer par là. Pour confirmer ma vocation. Me prouver que je suis capable de gérer un petit effectif, de faire quelque chose de bien avec eux, leur apporter un petit plus. Car, si j'ai choisi l'enseignement, c'est parce que j'ai envie de transmettre un savoir, de partager ma passion du Droit,... Bref, j'essaye d'arriver assez sereine pour cette épreuve du feu. Je récupère les étudiantes d'une de mes camarades portées disparues. Je me retrouve avec un effectif de 5 étudiantes. Le compte n'y est pas. Ainsi, même si le tutorat est obligatoire, certains ont décidé de « faire l'impasse », pensant peut-être que le procédé est inutile, une pure perte de temps. A moi de prouver à leurs camarades que le tutorat est opportun, profitable ; ces derniers pourront peut-être convaincre les plus réticents d'y assister la fois prochaine...

Je commence donc cette 1ère séance du 2nd semestre en me présentant brièvement. Je leur explique en quelques mots les modalités du tutorat pour ce 2nd semestre : 2 séances obligatoires. Je leur annonce d'emblée que je m'engage, si elles le souhaitent à continuer le tutorat jusqu'à la fin de l'année. En réalité, rien ne me ferait plus plaisir. J'aimerais poursuivre l'aventure jusqu'au bout. J'essaye d'identifier leurs problèmes, de comprendre qu'est-ce qui leur a posé difficulté durant la 1ère partie de l'année. Et là, je suis confrontée à un premier problème : le mutisme absolu. Je pose une question et on ne me répond pas.

J'entends mes propres mots résonner dans la salle. Je tente donc une approche biaisée. Je pose des questions par lesquelles elles peuvent répondre par Oui ou par Non. Quelques-unes hochent la tête. Victoire. Je serais au moins arrivée à leur soutirer quelques informations.

Alors qu'au premier semestre, les étudiants que je tutorais ne manquaient jamais de questions et étaient véritablement en demande de conseils, d'astuces, ces étudiants-là sont muets, comme résignés.

Je passe le reste de l'heure à leur prodiguer des conseils. Des conseils qui me semblent pertinents. Pertinents selon moi. Mais pour elles ? Comment savoir ? J'essaye de communiquer désespérément, vainement. Une simple question sur la méthodologie me retourne, sans réponse. C'est difficile. Je m'accroche. Mais je le prends comme un échec. Est-ce ma faute si je ne suis pas arrivée à instaurer un lien de confiance avec mes tutorées ? Vais-je parvenir à effacer l'aspect "sanction" de ce tutorat ? Parce qu'en réalité, j'ai pu constater que la mise en place d'un tel tutorat était vécue comme une punition. 3 de mes tutorées sont des redoublantes et j'ai la sensation qu'elles ne me considèrent pas comme la réponse à leurs problèmes. Il ne me reste plus qu'une séance pour leur donner envie de poursuivre l'aventure avec moi. En tout cas, une chose est sûre, cette méfiance m'a donné plus que jamais l'envie de les aider. Cela a ravivé ma combativité. L'ennui c'est que je manque de temps. Mais pas d'acharnement. 2 séances, c'est beaucoup trop court pour pouvoir réajuster le tir et combler les manques du 1er semestre.

Il a été convenu après de nombreux tâtonnements, que la semaine prochaine, chacune apporterait un travail qui lui a posé difficulté au cours de la semaine : une dissertation, un commentaire d'arrêt, un commentaire de texte,... et que nous essayerons d'identifier les difficultés de chacune. En fin d'heure, une chance inattendue se présente à moi. Même si le procédé est un peu agressif, l'une de mes tutorées me pose une question. La réponse que je lui apporte semble ne lui convenir qu'à moitié. Je lui demande de m'apporter un exemple, la semaine prochaine, afin de rendre les choses plus concrètes. Ce qui me pose souci également, c'est qu'aucune d'entre elles n'était venue dans l'idée d'en retirer un quelconque bénéfice. C'était juste "obligatoire" pour elles. Je pars donc avec un handicap : celui de leur méfiance à mon égard. Et c'est assez difficile à gérer. Cependant je ne manque pas de ressources et j'espère pouvoir les mettre en confiance la séance suivante.

Cette seconde séance de tutorat obligatoire ne s'est pourtant pas déroulée comme prévu. En effet, étant totalement aphone, je n'ai pu assurer le tutorat comme je l'avais initialement prévu. C'est donc en qualité d'observatrice, au fond de la salle, que j'ai pu participer à cette ultime séance. 2 tutorées s'y sont présentées, et c'est une de mes camarades de promotion qui a assuré ma relève.

Je dois avouer que passer de l'autre côté de la barrière fut assez enrichissant. Ma camarade n'avait pas la même approche méthodologique que moi, et cela m'a donc permis d'établir une comparaison. Son approche était plus scolaire. Les 2 étudiantes venues assister à cette séance ont pu bénéficier d'une révision complète de la méthodologie d'un commentaire d'arrêt ponctuée de quelques remarques personnelles sur les attentes des professeurs. L'avantage, c'est que les étudiantes étaient attentives et y trouvaient un réel intérêt. Mais l'inconvénient d'une telle méthode m'est apparu juste après. En effet, les étudiantes, mises en confiance par l'expérience de ma camarade, lui ont alors demandé de « corriger » un devoir

qu'elles avaient à rendre en TD. Pour passer de la théorie à la pratique. Ainsi, ma camarade a ajusté les titres des parties du devoir d'une tutorée.

C'est là, toute la difficulté du tutorat : aider les étudiants à faire leur travail, mais sans pour autant le faire à leur place. Leur donner les clés de la réussite, mais leur laisser apprendre, seuls, à s'en servir. Ne pas les brusquer et leur montrer leurs erreurs, sans pour autant être trop critiques sur le travail qu'ils ont pu fournir.

J'ai également pu identifier, en tant qu'observatrice, une peur profonde émanant de l'ensemble des tutorés : celle de mal faire. Et c'est principalement cette crainte, qui les empêche, d'avoir un soupçon d'audace dans la rédaction de leurs copies.

Cet exercice d'observation m'a également appris à identifier les étudiants qui avaient déjà « décrochés », et qui ne croyaient plus vraiment en leurs chances de réussite ; et ceux qui persévéraient et cherchaient à se perfectionner pour obtenir leur année. Ainsi, j'ai dû faire un douloureux constat ; il est impossible d'aider tous les étudiants. Sans la motivation et le goût de l'effort de ces étudiants, l'aide apportée est quelque peu inefficace, subsidiaire.

Toutefois, lorsque les étudiants sont intéressés et trouvent une réelle utilité aux conseils prodigués, comme ce fut le cas d'une de ces 2 étudiantes, ils réclament la mise en place de séances supplémentaires, mais à des horaires plus libres, plus flexibles.

Ainsi, le système de tutorat doit, selon ces étudiants, être plus facilement adaptable avec leurs emplois du temps. Ce qui permettrait peut-être une meilleure « presse » auprès des étudiants de 1ère année ?

II/ VERS UNE EVOLUTION DU SYSTEME DU TUTORAT

J'ai pu constater lors des premières séances de tutorat que la résolution des difficultés rencontrées dans les matières juridiques n'était pas la seule attente des étudiants de L1. En effet, la liberté offerte par l'Université de Nîmes et l'absence d'encadrement dans le travail personnel les a fortement déstabilisés. C'est pourquoi, au titre des améliorations à apporter à ce tutorat, je proposerais 2 idées inédites pour garantir le succès du tutorat. Tout d'abord, il me semble nécessaire de mettre en place un tutorat dès septembre, afin d'encadrer rapidement les étudiants de 1ères années et ainsi « battre le fer pendant qu'il est encore chaud » (A/)

Ensuite, je propose la mise en place d'un tutorat pluridisciplinaire qui comporte, en plus du soutien traditionnel aux étudiants dans leur découverte des différentes matières juridiques, une sorte de parrainage de ces jeunes gens dans leur initiation à la vie étudiante. (B/)

A/ LA NECESSITE DE LA MISE EN PLACE D'UN TUTORAT **« PREVENTIF »**

Ainsi, j'ai pu constater lors de ce tutorat que la prise en charge des étudiants avait été trop tardive. En effet, certains avaient déjà en quelque sorte « démissionnés ». Les efforts qu'ils avaient consentis n'avaient pas été payants et au final, ils avaient l'impression de s'être trompés de filière, de ne pas être faits pour le Droit. Il me semble donc plus judicieux de proposer un tutorat préventif, dès septembre, afin d'aider les étudiants dès la rentrée, dès les premières difficultés rencontrées et de leur permettre ainsi de mettre le pied à l'étrier en douceur. Ainsi la transition entre le lycée et la faculté apparaîtrait peut-être moins rude. Les étudiants de 1ère année se sentiraient ainsi plus entourés. De plus, il me semblerait également pertinent de proposer à des étudiants de 2ème année de tutorer les L1 durant le mois de septembre. Ils sont en effet plus à même de connaître les difficultés rencontrées durant ce premier mois d'acclimatation. Il y a un an à peine, ils étaient exactement à la même place, et le rapport sera plus facile entre des étudiants qui ont quasiment le même âge. En effet, lors des premières séances de tutorat, j'ai pu remarquer que de nombreux changements entre la 1ère année que j'ai vécu et celle que mes tutorés étaient en train de vivre. Des bouleversements dans les matières enseignées, des modifications dans les options proposées, des programmes de cours remaniés, de nouveaux professeurs : autant d'éléments inédits auxquels il nous fallait faire face. Tandis que ces difficultés supplémentaires seraient balayées d'un revers de la main par les L2 qui ont, pour leur part, vécu tous ces changements. Ma proposition apparaît donc d'autant plus opportune et sensée puisqu'elle a pour objectif de coller au plus près à la réalité de la vie estudiantine.

J'ai pu constater, en tant que tutrice, que le respect et la déférence des tutorés à mon égard les gênaient dans la relation de confiance que je tentais d'instaurer. Ils s'interdisaient de poser certaines questions afin de ne pas paraître trop incapables à nos yeux. Ils craignaient de poser des questions trop absurdes. C'est pourquoi je pense que la relation de tutorat avec des étudiants du même âge serait plus aisée, du moins le premier mois. En effet, je me suis rendue compte que ces 3 années de Droit nous avaient en quelque sorte « formatés » et que nous étions un tant soit peu éloignés des préoccupations des étudiants de 1ère année. Un échange entre L1 et L2 serait donc profitable. Même si les étudiants de L1 ont beaucoup à apprendre de l'expérience des M1 sur les bancs de la faculté et de leur maturité, ils ont également beaucoup à apprendre de la fraîcheur, de la disponibilité et de l'ouverture d'esprit des L2. En conséquence, une mixité dans le système de tutorat est à mon sens pertinente dans la mesure où elle va permettre à des étudiants de première année d'avoir une vision complète des enseignements à la faculté. Ainsi, le tutorat pourrait être organisé sous forme de relais. Les étudiants de L2 assureraient le tutorat durant tout le mois de septembre et les étudiants de M1 prendraient la relève jusqu'à la fin du semestre. Les étudiants de L2 apporteraient les premiers conseils méthodologiques, le premier soutien moral et une aide adéquate dans la découverte des différentes disciplines juridiques tandis que les étudiants de M1 permettraient aux étudiants d'approfondir l'étude de ces différentes matières, de les dévoiler sous un nouveau jour, moins scolaire et plus organisé. L'aide apportée par les M1 serait ainsi plus ordonnée, plus méthodique et serait un complément à l'assistance qui aurait pu être fournie par les étudiants de L2.

De plus, je vois deux avantages supplémentaires à la mise en place de ce « primo-tutorat » par des étudiants de L2. Tout d'abord leur supériorité numérique par rapport aux étudiants de M1. Avec cette nouvelle opportunité, cela deviendrait presque du tutorat personnalisé avec 2, maximum 3 étudiants tutorés par tuteur de L2. Ce système serait un peu calqué sur celui des Universités anglo-saxonnes qui font intervenir des étudiants de la classe supérieure pour accueillir les nouveaux étudiants. Le second avantage serait pour les étudiants de L2. Le fait de leur donner la possibilité de tutorer des étudiants leur donnerait confiance en eux et permettrait de valoriser leurs qualités relationnelles, leurs compétences juridiques et leur capacité d'écoute. Je serais en revanche opposée à ce qu'ils fournissent un travail post-tutorat comme la rédaction d'un rapport de tutorat, eu égard à la masse considérable de travail qu'ils doivent déjà effectuer pour décrocher leur année.

B/ UNE PLURIDISCIPLINARITE DE TUTORAT IMPERATIVE

Enfin, la seconde amélioration que j'apporterais à ce tutorat est relative à son contenu. J'ai pu remarquer, tout au long de ces séances, que les étudiants n'étaient pas seulement demandeurs de conseils juridiques à proprement parler. Parfois confrontés de manière abrupte à la réalité de l'Université, ils avaient besoin de repères. Ainsi, la mise en place d'un tutorat en amont, dès septembre qui porterait non seulement sur les nouvelles matières enseignées à la faculté mais aussi sur la présentation des différents services offerts par la faculté tels que la bibliothèque universitaire, les activités sportives, la présentation du restaurant universitaire, des différentes associations présentes sur le site Vauban,... seraient des mesures qui

permettraient aux étudiants de 1ère année de s'approprier en douceur les nouvelles activités présentes à l'Université et de profiter au maximum des ressources qui leur sont proposées.

Souvent, par manque d'information, les étudiants nous sollicitaient également pour des problèmes administratifs, d'emplois du temps, de professeurs absents,... C'est pourquoi je pense que la possibilité d'avoir un référent à leur disposition qui gèrerait le quotidien de ces étudiants serait utile et efficace pour les aider à se débarrasser de ces problèmes subsidiaires et ainsi se concentrer de manière plus efficace sur le travail qu'ils ont à accomplir.

On pourrait imaginer que la mise en place de stands, le jour de la rentrée des L1, gérés par des étudiants de 2ème année, qui ont le contact plus facile avec les L1, et des M1, qui connaissent bien le fonctionnement de l'Université, permettrait de donner des informations pertinentes aux étudiants et permettraient de les orienter efficacement. Plusieurs stands pourraient être ouverts par des présidents d'associations afin de présenter l'objet de leur association, éventuellement recruter de nouvelles personnes et permettre, dès le départ, à ces nouveaux arrivants de s'intégrer rapidement à cette structure jusqu'alors inédite que constitue l'Université. Un autre stand pourrait être tenu par le personnel de la bibliothèque qui expliquerait aux étudiants comment s'inscrire, quelles sont les règles à respecter en matière d'emprunt d'ouvrages, les ouvrages qu'il est possible d'emprunter, ceux qui doivent impérativement être consultés sur place, les modalités pour faire des photocopies... Autant de services aussi utiles qu'indispensables pour la réussite de ces jeunes étudiants. J'ai croisé de nombreux étudiants durant le tutorat, qui n'étaient pas inscrits à la bibliothèque par manque d'information. Une telle mesure apparaît donc pertinente. De plus, pour ceux qui le désirent, durant cette journée particulière de rentrée, une visite guidée de la bibliothèque, organisée toutes les heures, pourrait être envisagée. Cela permettrait la rotation de petits groupes qui pourraient découvrir, à cette occasion, le fonctionnement de la bibliothèque et s'approprier l'endroit durant lequel ils vont travailler une bonne partie de l'année.

Ensuite, un autre stand tenu par du personnel du Centre régional des œuvres universitaires et sociales (CROUS) pourrait être envisagé. Les membres du CROUS pourraient alors présenter aux étudiants quels sont les menus qui leur sont proposés, le prix des repas, les horaires du restaurant universitaire,... Cette mesure est d'autant plus pertinente que la santé alimentaire de ces étudiants est très importante pour avoir une vie saine et équilibrée et permettre qu'ils se donnent à 100% dans leurs études. Ne dit-on pas « Un esprit sain dans un corps sain » ?

Enfin, un autre stand présentant les différentes activités sportives proposées par l'Université, comment accéder aux différentes structures sportives, quel est le coût de l'inscription,... Cette mesure serait d'autant plus en adéquation avec la mission menée actuellement et conjointement par le Ministère de l'Enseignement supérieur, le Ministère de la Santé et le Secrétariat d'Etat chargé des sports, afin de réhabiliter le bienfait des activités sportives et inciter les jeunes étudiants à pratiquer une activité, en complément de leurs travaux universitaires, afin de mener une vie équilibrée et se libérer du stress engendré par les études supérieures.

Ainsi, plus qu'un tutorat uniquement axé sur les difficultés des étudiants dans leur rencontre avec les disciplines juridiques, je prône plutôt un tutorat global, complet,

qui prend en compte l'ensemble des aspirations des étudiants lors de leur entrée à l'Université. Ce projet serait d'autant plus facilité à l'Université de Nîmes car il s'agit d'une Université à taille humaine, dont ses acteurs sont animés par une motivation et une volonté de faire progresser les étudiants et d'améliorer au maximum ses possibilités.

Il m'apparaît donc important de faire évoluer la formule du tutorat, une formule que je trouve très intéressante, mais qui reste perfectible. Poussé à son maximum, je suis persuadée qu'elle permettrait d'éviter un certain nombre d'échecs visibles lors de la 1ère année de faculté.

CONCLUSION

Le tutorat a été une aventure très enrichissante pour moi. En plus de conforter ma vocation de Maître de conférences, elle m'a permise d'être plus à l'écoute, plus ouverte aux aspirations des étudiants. Elle a fait ressortir le meilleur de moi-même et de mes camarades. Nous nous sommes surpassés grâce à cette expérience. Certains se sont découverts des qualités pédagogiques jusque là insoupçonnées, d'autres la patience dont ils pouvaient faire preuve, d'autres encore se sont découverts des qualités relationnelles et ont appris à surmonter leur peur de l'inconnu. Ainsi, chacun à notre échelle, nous avons beaucoup appris de cette expérience et cela nous a aidé à affirmer pleinement nos différents traits de personnalités.

Et si finalement, ce n'était pas les étudiants de L1 qui avaient retiré le plus de bénéfices de cette expérience, mais plutôt nous, les étudiants de M1 qui, en tant que tuteurs, avons le plus appris grâce à la pratique du tutorat ?

ANNEXES

ANNEXE N°1 : Formulaire d'évaluation du tutorat remplie par une élève volontaire à la fin des séances de tutorat du 1er semestre.

**ANNEXE N °2 : Deux formulaires remplis par 2 tutorées en séance
de tutorat obligatoire, au 2nd semestre**